

*Initiatives ministérielles*

Le programme a été mis en place à l'automne de 1984 comme mesure temporaire devant expirer à la fin de cette année. Les remboursements de taxes d'accise prendront fin tel que prévu, mais la ristourne de la taxe de vente est prolongée jusqu'au 31 décembre 1990.

Une nouvelle exemption de la taxe de vente s'appliquera aux machines et appareils achetés pour les usines de traitement des déchets toxiques. Cette mesure dissipera les inquiétudes des Canadiens au sujet de l'environnement, puisque les usines canadiennes de traitement de déchets toxiques pourront acheter de l'équipement à des prix moins élevés.

Le projet de loi comprend aussi plusieurs modifications mineures de forme à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. A l'étape du rapport, des députés ont proposé des amendements au projet de loi. La plupart des amendements proposés visaient à supprimer divers articles.

Fait à noter, certaines motions auraient abrogé des mesures de réduction de taxes, comme l'article 4 qui prolonge d'un an la portion de la taxe de vente du programme de ristourne de taxe sur le carburant et l'article 7 qui prévoit une nouvelle exemption pour les machines et appareils utilisés pour le traitement des déchets toxiques.

Par ailleurs, nous avons entendu au cours du débat des suggestions intéressantes concernant l'utilisation du régime fiscal pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux du gouvernement. La Chambre n'a pas adopté ces motions, mais je veux que les députés sachent que j'ai pris note de leurs observations à ce sujet.

C'est une mesure législative importante qui nous permettra d'augmenter considérablement nos recettes et de mettre en oeuvre une bonne partie de notre programme visant à régler le grave problème que pose la dette publique. En réduisant les déficits annuels et en maîtrisant la dette, nous allons pouvoir maintenir nos principaux programmes sociaux et le niveau de vie élevé que les Canadiens veulent pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir donner la réplique au ministre qui a présenté le projet de loi C-20. En tant que Canadien, je me serais attendu à ce que le gouvernement actuel se préoccupe de la situation financière de notre pays, mais à en juger par son bilan depuis qu'il a accédé au pouvoir, il ne se soucie manifestement

ni du bien-être de notre pays, ni du bien-être des Canadiens.

Voyant de quoi il retourne, le ministre veut nous dire qu'il a maintenant à coeur de réduire le déficit.

Lorsque son gouvernement a accédé au pouvoir, le service de la dette coûtait au Canada 22,6 milliards de dollars par année. À l'heure actuelle, il coûte plus de 39 milliards de dollars par année. Autrement dit, le service de la dette coûte plus de 17 milliards de dollars de plus par année.

Si le gouvernement aborde maintenant la question du déficit, c'est que le temps des élections est passé. Il voudrait maintenant faire croire aux Canadiens qu'il se préoccupe de l'économie de notre pays et du bien-être des Canadiens. J'ai bien du mal à accepter les efforts que le gouvernement déploie pour tromper les Canadiens.

Le fait est que, dans la poursuite de son propre objectif, il ne se soucie guère des habitants de ce pays. Qu'ils se débrouillent! Tout ce qui l'intéresse, c'est d'intensifier ses relations commerciales avec les États-Unis et de lier le destin de notre pays à celui des grandes entreprises. Les conservateurs disent bel et bien aux Canadiens: «Si, dans l'intervalle, nous devons améliorer votre situation, ce serait une pure coïncidence, et nous vous souhaitons les meilleures chances du monde.»

Ce projet de loi n'est qu'un avant-goût de l'énorme supercherie qu'il prépare, soit la taxe sur les produits et services. Un ancien partisan du gouvernement en parle comme d'une piraterie qui va saigner à blanc les Canadiens. Ce projet de loi ne vise qu'à renflouer la caisse jusqu'à ce que le gouvernement puisse trouver le pactole. Voilà ce qu'il veut.

Comment les Canadiens pourraient-ils croire que le gouvernement veut cet argent, si ce n'est pour dilapider dans les dépenses qui satisferaient, croit-il, ses amis et favoriseraient ses intérêts politiques?

• (1130)

La population du Canada ne croira jamais que le gouvernement agit pour le bien du pays et le bien de ses habitants tant qu'il n'aura pas remis de l'ordre dans ses affaires, tant qu'il n'aura pas convaincu les Canadiens qu'il gère les affaires de l'État avec prudence et parcimonie. Tant que le gouvernement ne fera rien pour redresser la situation, pour redonner une volonté politique au pays, la population du Canada n'acceptera jamais les fortes augmentations de taxe qu'il propose.